



Cour constitutionnelle

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Nicolas Dupont nommé greffier francophone de la Cour constitutionnelle

Par arrêté royal du 28 juin 2023, Monsieur Nicolas Dupont est nommé greffier francophone de la Cour constitutionnelle à dater du 1er juillet 2023. Il a prêté serment aujourd'hui entre les mains du président en exercice de la Cour constitutionnelle, en présence de l'autre président et des juges et référendaires.

Nicolas Dupont (°1979) est licencié en droit (UCL 2002, avec grande distinction). Dans le cadre de sa formation universitaire, il a accompli un stage au Conseil d'État. Il a en outre suivi plusieurs formations professionnelles, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, la gestion du personnel, le budget, la communication et la protection des données.

Il a commencé sa carrière comme attaché au cabinet du Ministre wallon de l'Intérieur et de la Fonction publique de juillet 2002 à mai 2004. Il a ensuite travaillé pendant quatre mois comme juriste-chef de bureau auprès du Service du personnel de la province du Brabant wallon. En octobre 2004, il a été nommé attaché-juriste au service de la Bibliothèque et Documentation de la Cour constitutionnelle et il a été promu au grade de conseiller le 1er octobre 2017. Depuis mars 2018, il remplissait le rôle de *data protection officer* au sein de la Cour. Il a été président du Conseil du personnel de la Cour constitutionnelle pendant quatorze ans.

Depuis 2022, Nicolas Dupont est attaché comme collaborateur à la *Revue trimestrielle des droits de l'homme*. Il a siégé au conseil d'administration de la Société wallonne du Logement (2003-2012) et de la Société du transport public en Brabant wallon (TEC Brabant wallon; 2004-2006). De 2017 à 2022, il a été président de l'ASBL « Association pour l'Enseignement Libre Catholique Primaire et Maternel de et à Soignies ».

En leur qualité de fonctionnaires dirigeants, les greffiers, sous la direction des présidents, assistent la Cour constitutionnelle dans l'accomplissement de ses missions juridictionnelles, administratives et organisationnelles. Ils exercent les tâches procédurales qui leur sont assignées par la loi spéciale sur la Cour constitutionnelle et les règlements, et ce, depuis l'entrée des affaires jusqu'à la publication des arrêts. En outre, ils préparent et exécutent les décisions administratives, notamment en ce qui concerne la politique financière, la gestion du personnel, les matières liées à l'infrastructure, la gestion de la bibliothèque et de la documentation, la communication et l'informatique, en qualité de membre des commissions et groupes de travail compétents.

La Cour constitutionnelle est la juridiction qui veille au respect de la Constitution par les différents législateurs en Belgique. La Cour peut annuler, déclarer inconstitutionnels ou suspendre des lois, des décrets ou des ordonnances en raison de la violation d'un droit fondamental ou d'une règle répartitrice de compétence.

Ce communiqué de presse, rédigé par la cellule « médias » de la Cour, ne lie pas la Cour constitutionnelle.

Contact presse : [Martin Vrancken](#) | 02/500.12.87 | [Romain Vanderbeck](#) | 02/500.13.28

Suivez la Cour via Twitter [@ConstCourtBE](#)